

Passy, le 15 novembre 2016

La Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc agit pour la Semaine européenne de la réduction des déchets du 19 au 27 novembre

L'occasion pour la CCPMB de rappeler les bonnes pratiques et les actions mises en place dans le cadre du Programme Local de Prévention des Déchets Ménagers et Assimilés (PLPDMA)

Chaque français produit en moyenne 390 kg de déchets par an, auxquels il convient d'ajouter 200 kg déposés en déchèteries. Devant l'épuisement des ressources naturelles, la réduction du volume des déchets ménagers doit être une priorité pour tous. L'objectif de cette semaine est de sensibiliser à la nécessité de réduire la quantité de déchets générée et de donner des clés pour agir au quotidien. Le concept est basé sur la prévention des déchets c'est-à-dire avant que ces derniers ne soient produits, car le meilleur déchet est celui que l'on ne produit pas !



« Une démarche à laquelle la Communauté de Communes Pays du Mont-Blanc, compétente en matière de collecte et traitement des déchets, adhère entièrement. Nous souhaitons montrer notre attachement aux valeurs écologiques et faire évoluer les comportements. Nous comptons sur l'engagement de tous pour construire un territoire plus respectueux de l'environnement. » *explique Patrick Kollibay, Vice-Président de la Communauté de Communes en charge de la gestion des déchets ménagers.*

La prévention des déchets c'est donc agir pour ne pas produire les déchets en consommant ou produisant mieux (produits ecolabellisés, sacs réutilisables...), en prolongeant la durée de vie des produits (réparation, don...) et en jetant moins (lutte contre le gaspillage alimentaire, compostage...). Dans ce cadre, la CCPMB a décidé en 2015 d'élaborer un PLPDMA pour atteindre les objectifs de réduction des déchets fixés par la loi de transition énergétique pour la croissance verte d'ici à 2020. Plusieurs actions ont été identifiées afin d'atteindre les objectifs suivants : réduire de 21% les quantités de déchets ménagers et assimilés produits par habitant par rapport à 2015 soit une diminution de 10 500 tonnes et augmenter la part de déchets recyclés de 49% à 55% par rapport à 2015. En partenariat avec le SITOM (Syndicat Intercommunal de Traitement des Ordures Ménagère) des Vallées du Mont-Blanc et les autres Communautés de Communes membres, la CCPMB souhaite intervenir pour élargir les consignes de tri à l'ensemble des plastiques, mettre en place le tri sur les marchés, généraliser le compostage individuel et collectif. Elle intervient également pour harmoniser et optimiser la collecte des déchets en passant en apport volontaire sur l'ensemble du territoire. Enfin, elle agit en faveur des déchèteries en prévoyant la mise en place d'un système de contrôle d'accès aux sites, l'installation de bennes EcoMobilier ou encore la création d'une ressourcerie pour les objets réutilisables.

Dans la continuité de cette semaine, le SITOM, en partie financé par la CCPMB, organisera du 5 au 9 décembre des animations en supermarchés pour tout savoir sur la réduction des déchets.

Contacts

Anna BROQUET, contact presse – 04 50 78 51 45, e.amblard@ccpmb.fr
Benoît CAZENAVE, contact technique – b.cazenave@ccpmb.fr